

INTITULE DU POSTE**ENSA NANTES-2024-1778363-
PROF VT cat 2 n°4****INTITULE LONG DU
POSTE**

Professeur /Villes et Territoires/ Catégorie 2

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Versant :	Fonction publique de l'Etat
Corps :	PROFARCH
Catégorie :	A
Poste ouvert par concours	Oui
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2025

LOCALISATION DU POSTE

Région	Pays de Loire
Département	Loire-Atlantique
Adresse	6 quai François Mitterrand, 44200 Nantes

EMPLOYEUR *présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement*

L'ENSA Nantes est une des vingt écoles nationales supérieures d'architecture sous tutelle conjointe des ministères de la Culture et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle accueille plus de 1 000 étudiants et compte près de 140 agents (enseignants-chercheurs, personnels administratifs, techniques et scientifiques) et plus de 300 intervenants extérieurs. En matière de recherche, l'école s'appuie sur un laboratoire au rayonnement national et international, le CRENAU (AAU), dont les thématiques répondent aux grands enjeux sociétaux. S'y côtoient des architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs, sociologues, historiens, plasticiens et philosophes. Il mène des recherches au croisement des sciences de l'homme et de la société et des sciences pour l'ingénieur. Avec son campus international situé à l'Île Maurice, l'ENSA Nantes bénéficie d'une très large visibilité. Ouverte sur la ville et sur le monde, forte de nombreux partenariats, elle favorise pour ses étudiants des temps de rencontres et d'échanges hors-les-murs. Elle soutient des collectifs et favorise les pratiques du « faire » et la conception à l'échelle 1. Elle porte toutes les initiatives susceptibles de s'inscrire dans une trajectoire de découverte du milieu socio-professionnel et de la culture des architectes. L'ENSA Nantes est un établissement-composante de l'EPE Nantes Université depuis le 1er janvier 2022 (quatre pôles universitaires, trois grandes écoles, un CHU, un IRT et l'INSERM).

DESCRIPTIF DU SERVICE *présentation des activités scientifiques de l'école*

L'activité scientifique de l'ENSA Nantes se situe essentiellement dans le CRENAU (Centre de Recherche Nantais Architectures Urbanités), l'équipe nantaise du laboratoire AAU, UMR CNRS 1563. Le CRENAU compte 83 membres dont 33 chercheurs et enseignants-chercheurs permanents et contractuels, 25 doctorants, 4 personnels d'appui et de soutien à la recherche (gestion, communication, documentation, informatique), 21 associés. Les chercheurs et enseignants-chercheurs du CRENAU appartiennent aux ENSA de Nantes, Montpellier et Lyon, à Centrale Nantes, au CNRS et à l'ESBANM. Ils sont architectes, sociologues, informaticiens, ingénieurs, urbanistes, géographes et historiens. Les recherches du laboratoire AAU sont ancrées dans les dimensions spatiales de nos sociétés à travers le prisme sensible des ambiances, les différentes formes de matérialités architecturales, et les multiples dimensions socioculturelles des urbanités. Elles s'inscrivent dans une perspective interdisciplinaire (des sciences sociales aux sciences de l'ingénieur et pour la conception, en ouvrant des ponts vers l'art), multi-sensorielle et multi-échelles. Les travaux du CRENAU prennent place dans le cadre du projet scientifique du laboratoire AAU.

Le CRENAU est rattaché à deux écoles doctorales – l'ED Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (SIS) et l'ED STT (Sociétés, Temps, Territoires) en sciences humaines et sociales. Il est largement ouvert à l'international (Italie, Japon, Canada, Belgique, Espagne, Suisse).

DESCRIPTIF DU POSTE *missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution*

Charges pédagogiques :

L'enseignant-chercheur sera chargé d'une contribution pédagogique au service de l'offre de formation en cycles Licence et Master. Inscrite dans le champ Ville et Territoires (VT), cette contribution aura pour ambition de compléter les enseignements du projet à l'échelle territoriale. Elle prendra en charge la formation des étudiants au projet urbain et au projet de paysage. Elle devra assumer les enjeux d'une pédagogie interdisciplinaire tournée vers une culture de la transformation en milieux urbain, suburbain ou rural. Avec une forte implication dans les réalités socioéconomiques et politiques de l'aménagement de l'espace, l'enseignant-chercheur s'attachera à concevoir des partenariats pédagogiques originaux. En ce sens, il épousera les orientations stratégiques de l'école en matière d'ouverture et de politique de site.

Il est notamment attendu que les pratiques pédagogiques de l'enseignant-chercheur s'inscrivent à l'échelle régionale dans une étroite relation avec les trois agences d'urbanisme partenaires de l'ENSA Nantes. Il est aussi très souhaitable que le candidat puisse démontrer une motivation à travailler avec le réseau des cinq CAUE de la région. Il est enfin primordial que son enseignement du projet à l'échelle territoriale puisse renforcer la dynamique actuelle du double cursus du Master VT qui articule depuis longtemps l'ENSA Nantes avec ses partenaires au sein de Nantes Université.

Dans l'offre de formation, l'identité de l'enseignant-chercheur sera celle d'un architecte-urbaniste ou architecte-paysagiste très impliqué dans les milieux professionnels de la maîtrise d'œuvre. Il devra être en mesure d'assurer :

- des enseignements théoriques dans le cadre de cours magistraux ;
- des enseignements pratiques dans le cadre de travaux dirigés ;
- la co-coordination d'une UE de projet ;
- l'encadrement de mémoires et de PFE ;
- la mise en situation professionnelle de la HMONP.

Charges scientifiques :

L'enseignant-chercheur devra également être muni d'un solide bagage théorique qui lui permettra d'être au contact des enjeux de la recherche architecturale, urbaine et paysagère. Dans le cadre des évolutions prochaines de la politique de recherche de l'école, il devra donc s'impliquer dans les nouveaux chantiers de la connaissance liés au nouveau régime climatique. Il participera à la réflexion collective à venir sur la recherche doctorale au sein de l'établissement.

Autres charges :

L'enseignant-chercheur aura la responsabilité de participer activement à la vie de l'école. Il s'impliquera notamment dans les tâches collectives et dans le travail collégial des instances, des commissions, des expertises, des jurys et des événements de valorisation.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE *spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques*

En application de l'article 6 du décret n°2018-105 du 15 février 2018, les obligations de service des professeurs et des maîtres de conférences sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique, soit 1 607 h par référence à l'article L611-1 du code général de la fonction publique.

Dans ce cadre, ils concourent à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Le temps de travail de référence des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est précisé par l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

1 - Expériences et compétences

Le candidat devra faire état de solides références professionnelles en matière de maîtrise d'œuvre urbaine et/ou paysagère. Les publications relatives à ces références pourront témoigner d'une expérience reconnue dans les milieux de l'aménagement de l'espace à l'échelle du grand territoire.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Le champ disciplinaire VT compte à la rentrée 2024 quatre enseignants-chercheurs titulaires (4 MCF).

Le candidat devra avoir une expérience confirmée en matière de formation. Il devra montrer une réelle ouverture vers les autres champs disciplinaires de l'offre pédagogique de l'école. Cette expérience lui permettra d'affirmer des convictions et un engagement dans les pratiques pédagogiques du projet urbain et du projet de paysage. Sa démarche

intellectuelle devra contribuer à la réflexion collective sur l'espace public habité des autres enseignants-chercheurs de l'ENSANantes.

Une pratique confirmée de la recherche serait fortement appréciée. Le cas échéant, l'enseignant-chercheur devra inscrire ses travaux de recherche dans le cadre du projet scientifique au sein de la structure de recherche de l'établissement.

Diplôme requis : architecte et urbaniste ou architecte-urbaniste ; Ou architecte et paysagiste ou architecte-paysagiste
Diplôme(s) souhaité(s) : doctorat/HDR

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Autres informations

*Postes ouverts par concours
Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e*

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférences, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Nantes.

CANDIDATURE

Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2025>

Personne à contacter

sophie.clement@nantes.archi.fr

Autre personne à contacter

damien.michel@nantes.archi.fr